



Brest, le mardi 19 janvier 2021

Monsieur le Président de la République,

Vous êtes présent ce jour dans les établissements militaires Brestois pour souhaiter ses vœux aux armées. Nul doute que votre discours est attendu par bon nombre de personnels civils et militaires en cette période de crise sanitaire encore très préoccupante.

Notre syndicat CGT de l' Arsenal estime que votre passage doit être marqué par une réaction, du moins par une expression tant les sujets de préoccupation sont légions, nous choisissons donc de les formuler sous la forme de lettre ouverte que rendrons publique, et ce dans un souci de clarté et de transparence.

Tout d'abord, le contexte sanitaire est incontestablement au cœur de toutes les préoccupations. Chaque pays adapte sa stratégie pour limiter sa propagation et celle des variants encore plus contagieux. Au lendemain d'un couvre-feu généralisé sur tout le pays, la France persiste à sauver l'économie à tout prix en maintenant les salariés au travail et en restreignant les libertés en sacrifiant au passage certains métiers en lien avec la culture, les loisirs...

La santé doit constituer la priorité de tous et le Ministère des Armées doit s'adapter pour maintenir une activité même dégradée. Des directives nationales sont données sans se concrétiser localement comme celle de la généralisation du télétravail ou celle de l'organisation de bordées pour éviter les interactions. Il faut certes une prise de conscience générale du respect des conditions sanitaires mais elle passera par des directives claires et dictées par toute la chaîne hiérarchique.

Le premier de nos vœux CGT à votre adresse est bien d'éradiquer ce virus au plus vite. Pour cela, la CGT juge nécessaire que vous et votre gouvernement prennent les mesures sanitaires adéquates sans que cette réflexion ne soit tronquée par l'appétit insatiable des acteurs de la finance.

Ce contexte sanitaire, omniprésent dans le quotidien des personnels, n'efface pas pour autant le contexte social dont les personnels du Ministère des Armées et ceux de Naval Group subissent les effets néfastes.

Le premier sujet est, sans conteste, lié aux annonces de nouvelles restructurations au Ministère des Armées. Après avoir vécu une décennie de restructurations avec son lot de 78 000 suppressions d'emploi de personnels dont 34 000 de civils, nous avons espéré de meilleurs horizons avec une loi de programmation militaire prolifique, mais des nouvelles annonces nous rappellent à une réalité qui est tout autre.

Sous forme de lettre de cadrage national, de plan de transformation, de réduction de la marge frictionnelle, le résultat est toujours le même, le Ministère des Armées est engagé

dans un fantasme de réorganisation permanente au point d'en créer une direction à l'échelon central.

Sur Brest, ce sont encore près de 150 emplois de personnels civils qui sont sacrifiés dans la Marine, le SCA, l'ESID sans compter le nombre de départs en retraite non compensés. Alors que de nombreux employeurs centraux ont alerté depuis 2015 sur leur future incapacité à mener à bien leurs missions.

N'est-elle pas là la véritable raison de ces plans massifs de casse de l'emploi statutaire, rendre nos établissements incapables d'exercer leur mission régaliennne de défense du pays et des citoyens ?

Le 2^{ème} de nos vœux CGT est la cessation des restructurations au sein de nos établissements étatiques ainsi que le maintien des compétences et métiers dans toutes les Directions du Ministère ainsi que dans l'entreprise nationale Naval Group et ce, à tout niveau, pour assouvir la souveraineté industrielle militaire de la France.

La condition salariale est sans aucun doute une des préoccupations phares des personnels et quoi de plus normal... En cette période troublée encore plus, car lors des confinements, les missions essentielles ont été maintenues à Brest grâce aux personnels du Ministère mais aussi ceux de Naval group, entreprise dont vous êtes l'actionnaire principal. Ces personnels ont été nos premiers de corvées.

Pour Naval Group, la récompense de fin d'année est cinglante. Pour ces personnels en première ligne, un montant de 300€ de prime exceptionnelle proratisée au temps de travail quand dans un même temps, les cadres dirigeants ont perçu en moyenne 28 000€ de bonus. Ce fait témoigne du mépris de cette entreprise et de ses actionnaires envers ses salariés.

Mais le Ministère n'a rien à envier à Naval group, la politique salariale n'existe pas puisque que le point d'indice est gelé depuis 2011 et le dernier bordereau des personnels à statut ouvrier date d'octobre 2010. Les seules possibilités d'augmenter son pouvoir d'achat sont liées aux primes et indemnités ou alors à un éventuel avancement.

Travailler dans le service public, au sein du Ministère des Armées doit toujours avoir du sens mais malheureusement l'austérité salariale ne permet plus d'attirer et de fidéliser les personnels dans nos établissements, l'exemple au SIAé (service industriel de l'aéronautique) est un exemple symptomatique.

Cette logique d'économie sous prétexte de réduction des dépenses publiques contribue à la précarisation de l'emploi public (la loi de transformation de la fonction publique) avec la généralisation de l'embauche de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires de personnels à statut ouvrier et de fonctionnaires

Alors oui, les salariés qui travaillent au quotidien sans compter doivent être récompensés, le 3^{ème} de nos vœux est que vous vous engagiez pour une récompense pérenne de ces personnels via un déblocage du point d'indice, des bordereaux de salaire des ouvriers d'état voire d'un 13^{ème} mois pour tous à Naval Group...

La CGT n'a pas attendu l'annonce du PANG (porte-avions nouvelle génération) pour revendiquer la relance de la construction neuve au sein de la Base Navale de Brest. La LPM

2019-2024 valide la fabrication de bâtiments de surface pour la Marine Nationale, quoi de plus normal au vu de l'état de la flotte qui est plus que vieillissante.

Cette annonce et le choix de son chantier de construction interroge encore plus avec la décision de l'équiper d'une propulsion nucléaire. Ce schéma donne encore plus de sens à notre revendication CGT que les bâtiments militaires doivent être à nouveau construits, maintenus en condition opérationnelle voire déconstruits dans des enceintes et bassins militaires. Mais la Base Navale de Brest est confrontée à un souci d'infrastructure majeur, elle ne dispose plus aujourd'hui de forme pour construire ou entretenir des navires de fort tonnage.

Est-ce acceptable pour l'avenir de ne pas disposer sur la façade atlantique d'aucune infrastructure dans une enceinte militaire pour accueillir un navire de fort tonnage ayant une avarie ? Quelle sera la situation géopolitique à l'horizon 2040 ? Qui peut dire actuellement qu'elle ne déplacera pas vers la mer du nord ?

Les décisions pour équiper nos bases navales de demain se prennent maintenant alors le 4^{ème} de nos vœux est qu'avec votre gouvernement, vous investissiez à Brest sur le long terme. Cette décision permettrait de relancer des activités brestoises sur les bâtiments de surface dont la construction des navires à fort tonnage.

Malgré l'interdiction depuis de nombreuses années d'utiliser des matériels contenant de l'amiante, les personnels y sont toujours exposés ou risquent toujours de l'être. Pour la CGT, la priorité est de protéger les personnels afin qu'ils ne soient plus au contact de cette fibre tueuse.

La CGT dénonce que les personnels exposés ou potentiellement exposés ne sont pas tous couverts par un décret reconnaissant leur exposition à l'amiante et n'ont pas accès aux dispositifs qui en découlent. C'est le cas de nombreux établissements du Ministère des Armées exclus du décret amiante mais c'est aussi vrai pour les personnels privés, embauchés sous la convention collective de l'entreprise Naval Group depuis son changement de statut en 2003.

Ces salariés qui exercent dans des ateliers, magasins inscrits au décret amiante, dans des professions répertoriées dans le décret amiante sont exclus du dispositif.

Afin de lever cette iniquité entre les personnels de droit public et ceux de droits privés de Naval Group, le 5^{ème} de nos vœux est que vous permettiez l'extension du décret à tous les ouvriers d'état potentiellement exposés, pas uniquement sur les activités navales mais aussi sur celles des infrastructures navales. Comme nous le réclamons depuis le changement de statut, nous demandons la reconnaissance des personnels de droit privé de Naval Group Brest encore potentiellement exposés via le décret adéquat.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

**SYNDICAT
DE L'ARSENAL
DE BREST**

Siège social :
Maison du peuple
2 place Edouard Mazé . 29283 BREST Cedex
Tél. 02 98 80 09 29 . Fax 02 98 80 33 36

Arsenal de Brest : Tél 02 98 22 80 41
Bureau syndical : Tél. 25.190 / 27.070
Fax 02 98 22 62 70
email : cgt.arsenal.brest@wanadoo.fr